

Cérémonie de signature de la charte sur l'observatoire de la route

26 janvier 2016

Discours de M. le secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche

Monsieur le vice-président de l'Assemblée des Départements de France
[Jean-Yves Gouttebel] ;

Monsieur le vice-président de l'Assemblée des Communautés de France [Sébastien Martin] ;

Messieurs les présidents de l'Union Syndicale des Industries Routières Françaises (USIRF) et du Syndicat National des Entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures (STRRES) [Jacques Tavernier et Christian Tridon] ;

Monsieur le Directeur Général de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) [Marc Tassone] ;

Mesdames et messieurs ;

Je suis très heureux de vous accueillir en ce lieu pour cette cérémonie de signature de la charte d'engagement sur l'Observatoire de la Route.

L'initiative de la création de l'Observatoire de la Route revient conjointement à la profession routière, qui en a imaginé le concept, et à l'IDRRIM au sein duquel les divers signataires, Collectivités, Profession, et contributeurs, se sont concertés.

En vous recevant ici pour cette signature, c'est l'engagement de l'Etat que je souhaite marquer :

Engagement d'être coopérateur pour la mise en œuvre et la réussite de cet observatoire commun : l'Etat a autant à apprendre des bonnes pratiques des autres gestionnaires qu'il a à partager sur son expérience ;

Engagement de faciliter techniquement la démarche, notamment en mobilisant le réseau scientifique et technique du ministère, CEREMA et IFSTTAR, dont je salue les directeurs présents ;

Engagement, enfin, envers la profession routière, qui appelait de ses vœux la création de cet Observatoire, afin de lui permettre de mieux répondre aux problématiques des gestionnaires routiers, par sa compétence technique et économique et sa capacité d'innovation permanente.

Je salue le président et les membres de l'USIRF, dont le plaidoyer constant pour la relance de l'activité des travaux publics et de l'emploi est une source de stimulation.

Je remercie de même le président et les membres du STRRES, dont le dynamisme est également à la hauteur des enjeux spécifiques du patrimoine des ouvrages d'art.

L'observatoire des routes répond donc a deux objectifs :

Celui d'une coopération technique ;

Et celui d'objectiver l'état du réseau routier de la nation.

Il n'existe pas aujourd'hui de vision consolidée de l'état du patrimoine des réseaux routiers français sous la forme d'indicateurs agrégés parlants pour les décideurs et les citoyens. Pourtant, les enjeux sont considérables pour la Nation et pour l'ensemble de nos concitoyens. La route ce sont les transports du quotidien pour plus de 8 français sur 10. C'est aussi un patrimoine considérable évalué, pour celui de l'Etat seul, à près de 250 milliards d'euros.

Il n'existe pas non plus de modèle prédictif sur l'évolution de notre patrimoine routier, dans le contexte de budgets d'entretien très tendus que nous connaissons depuis de nombreuses années.

Or l'optimisation de la ressource budgétaire nécessite de mieux connaître le bon moment et les bonnes techniques pour intervenir avec la meilleure efficacité budgétaire.

Elle impose donc de modéliser la relation entre les indicateurs d'état et la ressource budgétaire pour maintenir le patrimoine, ou tout au moins de retarder les phénomènes de dégradation accélérée des routes, dont les coûts risqueraient alors de ne plus être soutenables.

Sous cet objectif, qui semble simple dans son énoncé, c'est une matière très complexe qu'il faut donc rendre accessible aux décideurs et aux citoyens.

C'est par la coopération technique, la mutualisation des connaissances des données, des savoir-faire, que cet ambitieux objectif de modélisation sera atteint.

Unique en Europe, l'observatoire des routes sera une vitrine de l'ingénierie routière française, publique et privée, et de son savoir-faire dans la gestion du patrimoine des infrastructures, dans sa double dimension technique et financière.

Objectiver l'état du réseau routier est le second objectif auquel je suis particulièrement attaché.

Un observatoire ne peut fonctionner sans données.

L'Etat y prendra toute sa part en fournissant des statistiques sur l'état du patrimoine sur le réseau routier national et sur les dépenses consacrées à son entretien.

Mais l'ouverture des données du réseau routier national ne doit pas s'arrêter là. En anticipant sur les dispositions du projet de loi pour une République numérique, je souhaite inscrire cette démarche dans une opération de transparence plus large.

Je vous annonce la création, au 1^{er} septembre prochain, d'un portail internet unique visant à mettre à disposition les données publiques du réseau routier national. Il rassemblera des informations sur la consistance du réseau, sur l'état du patrimoine, sur l'activité des

gestionnaires, sur les dépenses d'entretien.

Il sera progressivement enrichi pour contenir également, au 1^{er} septembre 2017, les données de trafic en temps réel sur le réseau : accidents, bouchons, travaux, etc. Ces données seront ainsi à la disposition des entreprises du secteur numérique qui pourront proposer des services innovants à l'utilisateur.

La route prendra ainsi toute sa part dans la révolution numérique.

L'implication de l'Etat dans l'Observatoire des Routes accompagne aussi l'impulsion qu'il compte poursuivre en 2016 sur les crédits l'entretien du réseau routier national.

Les crédits consacrés à la maintenance du réseau routier national ont connu depuis quelques années, une baisse significative. De plus, la nécessité de la mise à niveau des tunnels conduit à devoir consacrer jusqu'en 2018 des sommes importantes aux travaux correspondants, réduisant ainsi les capacités d'intervention sur les chaussées, les ponts ou encore les équipements.

Or notre réseau routier national a été construit il y a plusieurs décennies. Il atteint un âge nécessitant des travaux de remise à niveau que ce soit pour reconstituer certaines chaussées ou pour assurer une rénovation de certains ponts ou murs de soutènement.

Même si la sécurité n'a jamais été mise en cause, force est de constater que le réseau routier national vieillit et que ce vieillissement suscite des réactions des usagers et des inquiétudes des acteurs économiques.

L'indice qualité du réseau s'est donc malheureusement continûment dégradé depuis plusieurs années. Il est désormais arrivé au niveau « médiocre » et le risque d'atteinte au patrimoine est réel entraînant inconfort, obligation de limitations de vitesse temporaire ou de restriction de circulation. Les exemples étrangers – j'évoque notamment la situation du réseau routier d'Allemagne - montrent qu'une poursuite de telles tendances a des conséquences lourdes

Fort heureusement, la décision prise en mai 2015 par le gouvernement de lancer les « 150 chantiers » routiers et fluviaux grâce à une enveloppe supplémentaire de 100 M€ a permis de rompre avec la tendance des dernières années. Les DIR ont été en capacité de réaliser la totalité des travaux annoncés au printemps 2015. Cette réalisation a

donc contribué à soutenir directement l'activité des travaux publics, au sein d'agences locales, qui a traversé une des années les plus difficiles de son histoire. J'ai pu le constater en novembre dernier lors d'un déplacement sur la RN2 à La Capelle, dans l'Aisne, où j'ai vu non seulement la satisfaction des élus locaux, mais aussi leur besoin d'avoir une route sûre, entretenue, et de voir dans les yeux de nos concitoyens, à travers ces travaux d'entretien routier, le signe de l'action de l'Etat qui n'abandonne pas les territoires ruraux.

De manière plus générale, le gouvernement a lancé et appliqué dès 2015 un plan en faveur des investissements routiers :

Plan de relance autoroutier pour 3,2 milliards d'euros,

Fonds d'investissement destiné au financement des infrastructures de transport durable, doté de 200 millions d'euros ;

Contribution des sociétés d'autoroutes au budget de l'AFITF à hauteur de 1 milliard d'euros en valeur actuelle nette, versée sous forme de trois tranches de 100 M€ dont la première a été versées en 2015.

Le Premier ministre a souhaité que nous engagions une réflexion de même nature pour 2016 en matière de relance de l'investissement. Il est indispensable d'accélérer la remise à niveau de ce patrimoine.

Je me réjouis, en conclusion, de la volonté partagée de l'Etat et des collectivités d'améliorer l'état du réseau routier : le plan de relance de l'Etat, les plans de relance locaux des départements et des communautés, et bien sûr dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions sont autant d'illustrations concrètes. Vous savez que sur ce point la volonté des élus et celle de l'État se sont souvent rencontrées et que le programme routier est au rendez-vous de ces contrats de plan État-région.

La charte de l'observatoire des routes que je vous convie à présent à signer à mes côtés, messieurs les présidents, est la marque de notre volonté partagée d'accompagner d'une démarche vertueuse les efforts budgétaires qu'appellent l'état du patrimoine routier.

Je vous remercie, mesdames et messieurs, des efforts que chacun de vous accomplit au quotidien pour maintenir l'image d'excellence de notre réseau routier, que nous saurons, sans aucun doute objectiver par l'observatoire des routes.